

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – Décision du Maire

OBJET: NO. D24-02-05 AUTORISATION D'INCITE A SOLLICITER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL ET DE LA DOTATION D'EQUILIBRE DES TERRITOIRES RURAUX 2024 POUR LE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT URBAIN DU SECTEUR ENTREE DE VILLE

Le Maire de Castillon-la-Bataille,

- Vu** l'article L.2122-22-26° du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal N° L 20-06/03-17/AG du 15 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire pendant son mandat par le Conseil Municipal,
- Vu** les articles R2334-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Castillon-la-Bataille en date du 30 juillet 2019,
- Vu** l'avenant n°1 à la convention ORT de Castillon-la-Bataille en date du 17 mai 2021 valant adhésion au programme Petites Villes de Demain (PVD),
- Vu** le traité de concession passé entre la commune de Castillon-la-Bataille et la SEM inCité en date du 22 juin 2022 inscrivant le projet d'aménagement en question dans le programme de travaux à réaliser par le concessionnaire,
- Vu** l'article 15.2 du traité de concession autorisant inCité à solliciter en direct les demandes de subventions, sous accord préalable du concédants,
- Vu** l'article L.300-5 du code de l'urbanisme,
- Vu** l'article L.2334-33 du code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le projet d'aménagement urbain de l'entrée de ville est considéré comme un projet majeur du programme de revitalisation de la commune de Castillon-la-Bataille, visant à marquer l'entrée du centre-ville, renaturer l'entrée de ville, améliorer et sécuriser les mobilités actives, promouvoir le tissu commercial existant et reconquérir de l'espace public sur la voirie,

Considérant que la complexité et l'envergure du projet nécessite un soutien financier des partenaires de l'ORT,

Considérant qu'il convient de rechercher des subventions dans le cadre du projet d'aménagement urbain du secteur entrée de ville,

PAGE 1

Mairie de Castillon-la-Bataille

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 33 06 * mairie@castillonlabataille.fr

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20240215-D240205-AR
Date de télétransmission : 19/02/2024
Date de réception préfecture : 19/02/2024

Décide

Article 1: Le plan de financement de l'opération « aménagement urbain du secteur entrée de ville » est le suivant (montants HT) :

DEPENSES

	Montant HT
(1) Honoraires MOE	224 436,86 €
Maîtrise d'œuvre	158 500,01 €
Géomètre	8 911,50 €
Diagnostic Végétaux	1 075,22 €
Diagnostic Amiante Voiries	4 855,00 €
SPS	19 230,00 €
Etude de sols	4 112,50 €
Sondage Végétaux	5 457,96 €
Suivi végétaux - Exécution travaux	1 891,32 €
Aléas 5%	10 201,68 €
Révision 5%	10 201,68 €
(2) Travaux	1 440 193,70 €
Travaux préparatoires	55 650,00 €
Terrassement/revêtement	741 156,00 €
Espaces verts/clôture/mobilier	155 660,00 €
Réseau EP	133 907,50 €
Réseaux divers	215 556,00 €
Contrôle et réception de réseaux divers	7 337,50 €
Aléas 5%	65 463,35 €
Révision 5%	65 463,35 €
COUT TOTAL PREVISIONNEL HT (1) + (2)	1 664 630,56 €
TVA 20%	332 926,11 €
COUT TOTAL PREVISIONNEL TTC (1) + (2)	1 997 556,67 €

PAGE 2

RECETTES

Intitulé	Prévisionnel Ville	
	Montant HT	%
CD33	256 591,70 €	15%
<i>Bordures et caniveaux</i>	45 000,00 €	3%
<i>Aménagement de sécurité</i>	12 000,00 €	1%
<i>Carrefour</i>	13 500,00 €	1%
<i>Report modal</i>	136 091,70 €	8%
<i>RD936</i>	50 000,00 €	3%
ETAT	859 208,67 €	52%
DETR	150 000,00 €	9%
DSIL	509 453,00 €	31%
Fonds Vert Renaturation	199 755,67 €	12%
inCité / Castillon-la-Bataille	548 830,19 €	33%
TOTAL RECETTES	1 664 630,56 €	100%

Article 2 : La ville approuve l'opération « aménagement urbain du secteur entrée de ville » et autorise son concessionnaire inCité à solliciter le versement d'une subvention d'un montant de 659 453€ auprès de l'Etat au titre de la DSIL et de la DETR, conformément à l'article 15.2 du traité de concession.

Article 3: Monsieur le Maire et Madame la Receveuse Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4: La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Libourne. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine assemblée.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le 15 février 2024

Le Maire

Jacques Breillat



PAGE 3

Mairie de Castillon-la-Bataille

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 33 06 * mairie@castillonlabataille.fr

Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20240215-D240205-AR
Date de télétransmission : 19/02/2024
Date de réception préfecture : 19/02/2024

